

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 020/2013 : "diagnostic partagé du territoire avec le Conseil général de l'Essonne".** ["Déclaration d'engagements partagés". "Diagnostic territorial partagé du Conseil général de l'Essonne pour la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde". "Règlement concernant les subventions du Département". "Règlement des contrats avec le Département (contrat de territoire et contrat de cohésion sociale et urbaine)". "Désignation d'un référent «Appel des 100» dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes (EFH)". "Désignation d'un référent pour la prise en compte du développement durable et solidaire sur le territoire"].

**APPROBATION DU DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE**

**INTENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL 2013-2017 AVEC LE DEPARTEMENT**

**M. BOURGEOIS** présente le rapport.

La communauté de communes Entre Juine et Renarde a été créée en 2003. Elle regroupe 16385 habitants répartis sur 13 communes du centre de l'Essonne. Ces communes comptent toutes moins de 2 000 habitants, excepté Etréchy (6 273 habitants).

La Communauté de communes Entre Juine et Renarde est une intercommunalité encore essentiellement rurale. En 2008, les espaces urbains construits (habitat, activités, équipements, infrastructures...) représentaient 7% du territoire, les espaces agricoles un peu plus de la moitié de celui-ci (5490 ha) et les bois ou forêts près d'un tiers (3205 ha). Etréchy et Bouray sur- Juine constituent les deux communes les plus importantes en termes d'étendue urbaine et regroupent la quasi-totalité des logements collectifs.

La CCEJR élabore actuellement un SCoT. Il a été arrêté le 28 juin 2012. La stratégie d'aménagement et la cohérence apportée par le SCoT répondent aux exigences du territoire d'Entre Juine et Renarde.

La CCEJR ne compte qu'une seule ZAC (située à Etréchy). La ZAC de Gravelles et des Aunettes (appelée aussi zone d'activités du Parc de la Juine) s'étend sur 40,18 ha consacrés exclusivement à des activités économiques. 375 000 m<sup>2</sup> de surface au total. 14 lots de 255 m<sup>2</sup> à 958 m<sup>2</sup>. La ZAC est déjà presque entièrement commercialisée.

La première liaison douce, réalisée au cours des années 90, résulte d'un partenariat intercommunal entre les communes d'Etréchy et Auvers Saint Georges, permettant à la commune d'Auvers d'être entièrement reliée aux services. Le territoire d'étude est traversé par la ligne C du RER. On dénombre la présence de 3 gares du RER C sur le territoire (Chamarande, Bouray et Etréchy). La part d'utilisation des transports en commun n'est élevée que pour les destinations parisiennes.

La Communauté de communes entre Juine et Renarde, territoire très peu dense et très rural, possède une couverture ADSL très contrastée. Les taux d'éligibilité ADSL à 6Mbits sont de 100% sur certaines petites communes, alors qu'à contrario certaines communes peinent à atteindre les 2Mbit/s, voire 512kbit/s pour l'une d'elles, Villeconin.

Toutes les communes sont alimentées par des forages, propriété des collectivités locales. La commune d'Etréchy distribue actuellement une eau qui dépasse les limites de qualité pour six produits phytosanitaires (pesticides) dans l'eau. Une solution, en voie de réalisation, a été actée par les différents partenaires. Elle se traduit par une interconnexion principale avec le réseau d'eau potable du SI des Eaux du Plateau de Beauce, et une interconnexion de secours avec le SI des Eaux de la Vallée de la Juine. La mise en service interviendra dans le courant de 2013.

La Commune d'Etréchy dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 10.000 équivalent/habitants, qui recueille aussi les effluents de la commune d'Auvers-Saint-Georges.

Les communes d'Auvers-Saint-Georges, de Janville-sur-Juine et de Bouray-sur-Juine et d'Etréchy se sont engagées dans la démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. La commune d'Etréchy réalise sur l'ensemble du patrimoine bâti, public ou privé, un contrôle de conformité en assainissement.

Pour la collecte et le traitement le territoire est à cheval sur le SIREDOM et le SICTOM du Hurepoix. La CCEJR est en partie inscrite dans le programme local de prévention des déchets (PLPD) du SIREDOM. Il n'existe pas de déchetterie sur le territoire de la CCEJR.

La CCEJR représente 1.3% de la population de l'Essonne et compte 16 385 habitants en 2009. Depuis 1968, la population de la CC a plus que doublé. On note cependant une perte de vitesse de la croissance de la population sur la dernière période, inférieur à celle de l'Essonne. Etréchy concentre 38% de la population du territoire. A l'échelle de la CCEJR, les populations les plus représentées sont les 30 -59 ans (43.7% de la population) et les 0-14 ans (19.6% de la population). En 2008, la taille moyenne des ménages sur le territoire de la CCEJR est quasiment égale à celle de l'Essonne (2.52 contre 2.53 en Essonne).

- Surreprésentation des couples sans enfants
- Sous représentation des personnes seules et familles monoparentales
- La CCEJR a un taux de familles nombreuses (légèrement inférieur à celui de l'Essonne (Etréchy, communes la plus peuplée, à un taux de familles nombreuses très bas (4.97%),

Le territoire est aujourd'hui marqué par une forte proportion de retraités, par une faible représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. On observe une surreprésentation des retraités à Etréchy (30.6%)

L'augmentation de logements est supérieure à la moyenne départementale (+6%), principalement à Etréchy. La commune d'Etréchy compte néanmoins 22% de logements de son parc en collectif localisé en cœur de ville.

Concernant les prix moyens de ventes seules les données de la commune d'Etréchy sont entièrement fournies. Ainsi le prix moyen au m<sup>2</sup> des appartements dans cette commune s'établit à 3 135 euros. Pour les données récoltées sur le montant moyen des maisons, il s'établit entre 243 000 et 301 500 euros et entre 59 et 225 euros au m<sup>2</sup> pour les terrains. Globalement ces montants s'inscrivent dans la moyenne départementale.

Seule la commune d'Etréchy se place dans une légère dynamique de production de logements sociaux (+ 2.2% entre 1999 et 2008).

Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1/07/2010 :

Etréchy : 62 soit 39.8% de la demande sur le territoire / soit 0.3% de la demande essonniennne

Le schéma départemental de janvier 2003 prévoit la création d'une aire d'accueil de courte durée de 20 places à Etréchy.

Le territoire compte, en 2008, 100 actifs résidents occupés pour 47 emplois. Ce rapport est de 100 pour 79 sur l'Essonne, 100 pour 106 sur la Région

La CCEJR a un tissu économique peu développé par rapport à l'Essonne (indice de concentration de l'emploi : 0.47 sur la CC contre 0.79 sur l'Essonne). Peu d'entreprises fortement concentrées sur Etréchy, quelques communes en quasi inactivité économique.

En 2010, la commune d'Etréchy concentre 294 des 721 établissements présents sur la CCEJR, soit plus de 40% d'entre eux. Des emplois également concentrés sur Etréchy, et localement importants grâce à la présence d'entreprises phares.

Le territoire compte 4 établissements d'Accueil du jeune enfant offrant 81 places d'accueil collectif régulier et 4 places d'accueil collectif occasionnel sur l'ensemble du territoire d'étude ; ces 4 établissements sont à gestion parentale ou associative (Souzy-la-Briche).

Le territoire compte :

311 places auprès de 134 assistantes maternelles indépendantes

1 Relais assistantes maternelles (RAM)

Après une hausse des naissances entre 2000 et 2005, le nombre de naissances s'est stabilisé sur la CCEJR.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile représente 2,18% du nombre total de bénéficiaires en Essonne. Le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile est supérieur de 11,49 points au taux départemental semblant indiquer une forte proportion de personnes âgées présentant une dépendance avérée mais en capacité malgré tout de rester à domicile.

La CCEJR a mis en place au 1er janvier 2011 une structure intercommunale de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (aide-ménagères, portage des repas, téléalarme).

La densité moyenne des équipements sportifs sur la CCEJR est globalement supérieure à la moyenne essonniennne avec 32,51 équipements / 10 000 hab. contre 28,05 sur le département.

Néanmoins, ces densités moyennes doivent être pondérées au regard du faible nombre d'habitants et d'équipements.

A cet égard, la commune la plus représentative car comptant le plus d'habitants (6.206), Etréchy, présente une densité de 29.00 équipements pour 10 000 hab. soit + 0.95 par rapport à la moyenne départementale.

La CCEJR dispose de très peu d'équipements culturels : absence de salles de spectacles en dehors de salles polyvalentes et un seul conservatoire sur ce territoire, situé dans le même espace que le centre culturel à Etréchy ; son activité est très centrée sur la commune.

On note l'existence d'un contrat de développement culturel (CDC) avec la commune d'Etréchy (charte depuis 2006),

Volet Territoire

ENJEUX :

Affirmer le positionnement de la CCEJR au sein du Sud Essonne, qui lui-même doit affirmer son positionnement métropolitain.

Poursuivre les réflexions engagées dans le cadre de la mission Sud Essonne.

Maîtriser la croissance urbaine.

A travers l'élaboration du SCoT, traiter les questions majeures pour le territoire : maintien des grands espaces agricoles productifs, lutter contre le mitage agricole,

Permettre une couverture convenable par le haut débit, en conformité avec le SDTAN.

Favoriser les rabattements vers les gares et l'inter modalité et développer les liaisons douces.

Volet Cadre de vie

ENJEUX :

Mailler les ENS à travers une trame verte et bleue.

Aménager les espaces de nature en conjuguant préservation de la biodiversité et ouverture au public.

Aider les petites communes à restaurer et à conserver le patrimoine.

Renforcer la prise en compte de l'histoire et du patrimoine du territoire dans les projets d'aménagement

Agriculture

ENJEUX :

Favoriser les conditions du maintien d'une agriculture dynamique et fonctionnelle, en limitant la consommation des espaces cultivés pour de l'urbanisation.

Engager la réflexion sur l'élaboration d'un plan de circulation des engins agricoles.

Eau

ENJEUX :

Veiller à la conformité des installations d'assainissement non collectif.

Inciter les communes à développer le réseau collectif d'assainissement.

Veiller à la bonne qualité de l'eau distribuée.

Risques naturels et technologiques, déchets et nuisances sonores

ENJEUX :

Prendre en compte le bruit dans les documents de planification et dans les opérations d'aménagement et de construction

Développement durable et panorama énergétique

ENJEUX

Dans la continuité de l'action mise en place par le PNRGF en matière de politique énergétique, inciter la CCEJR à se lancer dans des actions similaires pour avoir une couverture entière du territoire.

Volet Habitat & logement

ENJEUX :

Adaptation des logements anciens aux besoins actuels de la population (réhabilitation, restructuration et maintenance).

Accompagner la croissance du parc de logements en privilégiant une meilleure adaptation de ceux ci aux besoins des nouveaux arrivants (caractériser la demande).

Développer les énergies renouvelables (géothermie) et intégrer les principes du développement durable dans l'habitat.

Diversifier l'offre de logements, en particulier de logements locatifs sociaux et de logements collectifs ou individuels groupé (maisons de ville ou petits collectifs) afin de faciliter l'équilibre de mixité sociale.

Programmer une offre foncière adaptée aux perspectives modérées de développement urbain et au cadre naturel du territoire notamment en favorisant le tissu urbain existant.

Renforcement de la politique foncière.

Développer l'habitat adapté aux personnes en situation de handicap notamment à Auvers-Saint-Georges (en lien avec l'EPNAK) et faciliter l'autonomie de ces personnes.

Suivre les appels à projets du Parc Naturel du Gâtinais Français sur des problématiques d'habitat : accompagnement par l'ingénierie, au plus près des attentes des collectivités retenues (qualité et variété des projets).  
Développer l'aide à l'accès au logement des jeunes habitants du territoire.

Volet Emploi et Développement économique

ENJEUX :

Mettre en œuvre le programme d'action du PACTE territorial :

Accompagner les entreprises stratégiques du tissu économique sud essonnien

Valoriser les conditions d'accueil et d'implantation des entreprises en sud Essonne

Structurer les nouvelles filières de l'économie verte

Accroître les services aux actifs.

Favoriser la structuration des réseaux d'acteurs dans une démarche d'Economie

Sociale et Solidaire pour permettre l'éclosion de projets exemplaires.

Développer l'économie résidentielle ou domestique.

Développer l'emploi afin de limiter la dépendance aux autres pôles du nord du département.

Améliorer les réseaux de transport afin de faire face aux flux pendulaires.

Volet Services à la Personne

Insertion

ENJEUX :

Favoriser l'accessibilité des populations en insertion à l'offre située plus au Nord.

Diversifier et développer les outils d'insertion sociale du territoire

Demande sociale

ENJEUX :

Développer les partenariats avec les acteurs sociaux du territoire.

Mettre en place une veille particulière sur l'évolution de la précarité des personnes âgées

Education

ENJEUX :

Anticiper les besoins d'accueil à moyen et à long terme.

Petite enfance

ENJEUX :

Poursuivre le travail engagé en matière d'accueil de la petite enfance.

Santé

ENJEUX :

Trouver les modalités de pallier les carences de l'offre médicale.

Personnes âgées

Personnes handicapées

Sports

ENJEUX :

Réfléchir à une mutualisation des moyens à l'échelle de l'EPCI pour dynamiser la pratique sportive et développer les équipements.

Culture

ENJEUX :

Renforcer la place / le positionnement du domaine départemental de Chamarande, y compris l'ancrage local à travers des projets partagés avec les habitants voisins du site.

Encourager la diffusion du travail des associations envers les publics prioritaires (notamment le handicap mental, à travers un partenariat avec la maison Valentine à proximité de Chamarande et la médiathèque départementale de La Ferté-Alais).

Développer un travail élargi et d'action culturelle au niveau du conservatoire.

Coordonner l'action entreprise par les bibliothèques grâce à une bibliothèque assurant un rôle majeur (mutualisation des projets).

**M. BERNARD** trouve le document lisible mais s'interroge sur son contenu et la position de la Commune sur d'éventuelles corrections.

**M BOURGEOIS** répond que les corrections ont surtout portées sur une présentation qui se révélait assez négative pour la Communauté de Communes, les titres étaient accrocheurs ne relatant pas forcément le contenu réel.

**M BERNARD** constate que la Commune n'est pas répertoriée dans les Communes vertueuses concernant les produits phytosanitaires et demande s'il y a une possibilité de correction ceci étant un des critères de bonus.

**M. BOURGEOIS** explique que ce diagnostic partagé a prit énormément de temps pour être élaboré, de ce fait les corrections essentielles ont été faites mais le temps imparti ne permettait pas un document exempt de toutes omissions

Il faut maintenant le voter le plus rapidement possible pour bénéficier de la signature du Contrat Départemental. L'élaboration de ce document aura malheureusement peu d'impacts positifs.

**M. BERNARD** demande quelle était la position de l'équipe majoritaire concernant les critères d'obtention de bonus.

**M. BOURGEOIS** indique qu'il y a peu de critères et qu'ils sont surtout attachés à des demandes de subventions particulières, exemple pour l'eau où l'incitation est grande pour passer en régie municipale. Cependant Etrechy bénéficie d'une subvention de 560.000€ à comparer aux 600.000 € de la Communauté de Communes.

**M. BERNARD** indique une limite d'enveloppe pour la voirie à 50%.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil général 2012-04-0036 du 2 juillet 2012 et 2012-ATDE-089 du 18 décembre 2012 relatives au nouveau contrat de partenariat avec les territoires essonnais 2013-2017,

Vu la délibération du Conseil général 2012-04-0064 du 17 décembre 2012 relative à l'adoption du référentiel « Construire et subventionner durable »,

Vu le règlement départemental de subventions,

Vu le diagnostic territorial présenté.

Considérant les objectifs et les modalités de la nouvelle politique du contrat de partenariat avec les territoires essonnais, mise en place par le Conseil général de l'Essonne le 2 juillet 2012, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de cinq ans.

Considérant le souhait de la commune, eu égard à ses projets d'aménagement et d'équipement de son territoire, de conclure un contrat de territoire avec le Département,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 25 VOIX POUR, et 2 ABSTENTIONS** (M. JACKSON, Mme DAILLY).

**AFFIRME** sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le Département,

**APPROUVE** le diagnostic territorial partagé,

**SIGNE** la déclaration d'engagements partagés pour une Essonne durable et solidaire (annexe en 2 exemplaires),

**DESIGNE** Mme Patricia CORMON référent « Appel des 100 » et Mme Catherine DAMON référent « Développement durable »,

Annexe le diagnostic territorial partagé (annexe 3),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la procédure de demande de contractualisation et signer les documents y afférant.